

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes

ARRÊTÉ N° 2022/037

fixant la liste des membres du jury d'un examen professionnel par voie d'avancement de grade d'adjoint du patrimoine territorial principal de 2^{ème} classe

Le Président,

VU :

- le code général de la fonction publique du 1^{er} mars 2022,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
- le décret n° 2007-115 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 10 et 21 du décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2021-200 en date du 13 septembre 2021 portant ouverture, pour le compte des Centres de Gestion de la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'un examen professionnel par voie d'avancement de grade d'adjoint du patrimoine territorial principal de 2^{ème} classe,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2021-041 en date du 23 février 2021 modifié établissant la liste des membres de jury de concours et d'examens professionnels d'accès à certains grades de la fonction publique territoriale,
- le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La liste des membres du jury s'établit comme suit :

- | | |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| • Monsieur Michel LOBACCARO | Président du jury - Conseiller municipal à la mairie de Beaulieu-Sur-Mer, |
| • Madame Thérèse DARTOIS | Adjointe au Maire de Villeneuve-Loubet - Déléguée à la Culture, aux Fêtes et au Personnel, |
| • Monsieur Laurent BALLI | Directeur territorial à la mairie de Vallauris Golfe Juan |
| • Madame Laetitia RODMACQ | Directeur des Ressources Humaines,
Représentante du personnel à la CAP de catégorie C à la mairie de Nice - Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe, |
| • Monsieur Alain BOTTARO | Conservateur en chef à la mairie d'Antibes, |
| • Madame Claire BELHADI-CHAVANNE | Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ere} classe en retraite. |

AR Prefecture

006-280600529-20220302-2022_037-AR

Reçu le 07/03/2022

Publié le 07/03/2022

Madame Thérèse DARTOIS, Adjointe au maire de Villeneuve-Loubet, assurera le remplacement du Président du Jury en cas d'empêchement de celui-ci.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 02 mars 2022



Le Président ~~du~~ le Président et par délégation
Le Directeur des missions obligatoires
et ressources humaines

Noël FIORUCCI

Philippe PRADAL

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.